

Etats financiers en Normes IFRS

31

Décembre

2019

GENOMIC VISION

Table des matières

1	ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019.....	4
1.1	Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global.....	4
1.2	État de la situation financière – Actif.....	5
1.3	État de la situation financière – Capitaux propres et passif.....	6
1.4	État des flux de trésorerie.....	7
1.5	Tableau de variation des capitaux propres.....	8
2	ANNEXES AUX COMPTES.....	8
2.1	Présentation de l'activité et des événements majeurs.....	8
2.1.1	Information relative à la Société et à son activité.....	8
2.1.2	Événements majeurs de l'exercice clos le 31 décembre 2019.....	9
2.2	Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées	13
2.2.1	Conformité au référentiel IFRS.....	13
2.2.2	IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou sur les informations à fournir dans les états financiers.....	13
2.3	Principales méthodes comptables.....	15
2.3.1	Déclaration de conformité.....	15
2.3.2	Base d'établissement.....	15
2.3.3	Comptabilisation des produits des activités ordinaires.....	17
2.3.3.1	Chiffre d'affaires.....	17
2.3.3.2	Autres produits de l'activité.....	19
a.	Subventions.....	19
b.	Crédit Impôt Recherche.....	19
c.	Crédit Impôt Innovation.....	19
2.3.4	Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles.....	20
2.3.5	Monnaies étrangères.....	20
2.3.6	Coûts d'emprunt.....	20
2.3.7	Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi.....	21
2.3.8	Paiement fondé sur des actions.....	21
2.3.9	Imposition.....	21
2.3.10	Immobilisations incorporelles acquises séparément.....	22
2.3.11	Immobilisations corporelles.....	24
2.3.12	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles,.....	24
2.3.13	Stocks.....	25
2.3.14	Provisions.....	25
2.3.15	Instruments financiers.....	25
2.3.16	Actifs financiers.....	26

2.3.17	Capitaux propres	26
2.3.18	Passifs financiers et instruments de capitaux propres.....	27
2.3.19	Contrats de location	27
2.3.20	Résultat par action.....	28
2.3.21	Présentation du compte de résultat.....	28
2.3.22	Information sectorielle	28
2.4	Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables.....	28
2.5	NOTES	29
	NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29
	NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30
	NOTE 3 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	30
	NOTE 4 : IMPOSITION DIFFEREE	30
	NOTE 5 : STOCKS PAR NATURE	31
	NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	31
	NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	32
	NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES	32
	NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.....	35
	NOTE 10 : PROVISIONS	36
	10.3. Récapitulatif des provisions au Passif	37
	NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	38
	NOTE 12 : FOURNISSEURS	38
	NOTE 13 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT	39
	NOTE 14 : ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	39
	Note 14.1 : Produits des activités ordinaires	39
	Note 14.2 : Nature des dépenses allouées par fonction.....	40
	Note 14.3 : Autres produits et charges d'exploitation.....	41
	Note 14.4 : Autres produits et charges opérationnels	42
	Note 14.5 : Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers	42
	NOTE 15 : RESULTAT PAR ACTION	43
	NOTE 16 : PREUVE D'IMPOT	43
	NOTE 17 : INFORMATION SECTORIELLE	44
	NOTE 18 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS	45
	NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN	46
	NOTE 20 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	47
	NOTE 21 : RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES ET REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	48

1 ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

1.1 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires		1 770	1 113
Autres produits		558	1 270
Total des produits	12.1	2 328	2 384
Coût des ventes		-967	-327
Recherche et Développement	12.2	-2 497	-3 593
Ventes et Marketing	12.2	-1 650	-2 491
Frais généraux	12.2	-1 851	-2 265
Charges liés aux paiements en actions			-108
Autres produits d'exploitation		4	14
Autres charges d'exploitation		-7	-7
Résultat courant opérationnel		-4 640	-6 394
Autres produits opérationnels		415	
Autres charges opérationnelles		-379	-503
Résultat opérationnel		-4 605	-6 897
Coût de l'endettement financier	12.3	-2	1
Autres produits financiers	12.3	10	12
Autres charges financières	12.3	-11	-14
Résultat courant avant impôts		-4 608	-6 898
Impôt sur les sociétés			
Impôts différés			
Résultat net		-4 608	-6 898
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		50	49
Provision pour départ à la retraite IAS 19		50	49
Impôt différés sur éléments non reclassables en résultat			
Éléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat		0	0
Impôt différés sur éléments pouvant être reclassés en résultat			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		50	49
RÉSULTAT GLOBAL		-4 558	-6 849

Résultat par action

	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions à l'ouverture	15 656 208	5 592 146
Augmentation de capital	22 863 637	10 064 062
Nombre d'actions à la clôture	38 519 845	15 656 208
Nombre d'actions moyen pondéré	28 329 785	8 486 841
Résultat par action	-0,16	-0,81
Résultat par action diluée	-0,16	-0,81

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti dilutifs.

1.2 État de la situation financière – Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	<u>1</u>	114	140
Immobilisations corporelles	<u>2</u>	590	908
Autres actifs non courants	<u>3</u>	248	228
Actifs non courants		952	1 276
Stocks	<u>5</u>	1 338	1 890
Avances et acomptes versés		54	
Créances clients et comptes rattachés		1 118	674
Autres créances financières courants			
Autres créances et comptes de régularisation		1 058	1 694
Créances clients et autres débiteurs	<u>6</u>	2 176	2 367
Trésorerie et équivalents trésorerie	<u>7</u>	1 082	3 172
Actifs courants		4 650	7 429
TOTAL DE L'ACTIF		5 602	8 705

1.3 État de la situation financière – Capitaux propres et passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital		3 852	1 566
Primes d'émission		19 413	18 087
Autres réserves		9	-41
Résultats non distribués		-20 047	-15 444
CAPITAUX PROPRES	8	3 227	4 167
Emprunts bancaires et avances remboursables	<u>9</u>		
Emprunts	<u>9</u>		
Provisions pour retraites		208	220
Provisions pour restructuration		24	
Provision pour impôts différés	<u>4</u>		
Produits constatés d'avance	<u>11</u>		61
Dettes diverses			
Passifs non courants		232	281
Emprunts bancaires et avances remboursables	<u>9</u>		300
Emprunt obligataire	<u>9</u>		250
Emprunts	<u>9</u>	108	
Dettes sociales		626	907
Dettes fiscales (hors IS)		81	92
Fournisseurs	<u>12</u>	821	1 540
Fournisseurs d'immobilisations	<u>12</u>	3	
Produits constatés d'avance	<u>11</u>	135	354
Provisions courantes		61	502
Ecart de conversion passif			
Dettes diverses		308	313
Autres passifs courants			
Passifs courants		2 144	4 257
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		5 602	8 705

1.4 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT NET	-4 608	-6 898
Dotations nettes aux amortissements et provisions	78	1 043
Impact IFRS 16	4	
Produits sur abandon de créances OSEO		
Autres produits et charges calculés relatifs à IFRS2	0	108
Plus et moins values de cession	3	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	-4 523	-5 747
Coût de l'endettement financier	0	
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	0	
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt	-4 523	-5 747
Impôts versés		
Variation des clients et autres débiteurs (v ar. nette)	137	534
Variation des stocks (v ar. nette)	552	-442
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-1 292	62
Variation du BFR lié à l'activité	-603	153
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-5 126	-5 594
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaist / acquisition immos incorporelles	0	
Décaist / acquisition immos corporelles	-12	-62
Encaist / cession d'immos corp et incorp	0	
Subventions d'investissement encaissées		
Décaist / acquisition immos financières	-14	-1
Encaist / cession immos financières		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-26	-63
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	3 362	7 183
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	0	300
Remboursement d'emprunt	-300	-680
Produits et charges financiers décaissés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 062	6 803
VARIATION DE TRESORERIE	-2 090	1 145
Incidence des variations de taux de change		
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 172	2 027
TRESORERIE A LA CLOTURE	1 082	3 172

1.5 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserve au titre des gains et pertes actuariels	Total
31/12/2017	5 592 146	559	11 910	-8 622	-90	3 757
Augmentation de capital	10 064 062	1 006	6 177			7 183
Affectation RAN				0		0
Paiements fondés sur des actions				108		108
Dividendes						0
Résultat de la période				-6 898		-6 898
Actions propres				-31		-31
Gains et pertes actuariels					49	49
31/12/2018	15 656 208	1 566	18 087	-15 444	-41	4 167
Augmentation de capital	22 863 637	2 287	1 326			3 612
Affectation RAN				0		0
Paiements fondés sur des actions				0		0
Dividendes						0
Résultat de la période				-4 608		-4 608
Actions propres				5		5
Gains et pertes actuariels					50	50
31/12/2019	38 519 845	3 852	19 413	-20 047	9	3 227

2 ANNEXES AUX COMPTES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

2.1 Présentation de l'activité et des événements majeurs

2.1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2004, Genomic Vision est une société de biotechnologie qui développe et commercialise des produits et services basés sur l'analyse de molécules individuelles d'ADN dans les marchés du diagnostic, de la recherche, de l'édition du génome et de la réplication de l'ADN.

La Société utilise une technologie de rupture - le « Peignage Moléculaire » - qui permet de couvrir la génomique structurale et la génomique fonctionnelle. En génomique fonctionnelle, elle permet d'étudier le cycle cellulaire, notamment l'analyse spatio-temporelle de la replication. En génomique structurale, elle permet la visualisation directe de molécules individuelles d'ADN, pour détecter les variations structurales des génomes, à l'origine de nombreuses pathologies graves. La Société détient une licence exclusive et mondiale, consentie par l'Institut Pasteur, sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à cette technologie et ses applications. La Société a enregistré aussi des brevets en propre pour les applications de cette technologie, particulièrement le Code Morse Génomique permettant d'analyser l'ADN « peigné »

Fin 2018, la Société a décidé de recentrer sa stratégie sur 3 grands axes :

- certains diagnostics in vitro avec notamment le test FSHD commercialisé et le test en développement HPV,
- le contrôle qualité utilisé dans les activités de bio-production et d'édition du génome, et
- les outils de screening des produits en oncologie, avec le test de réplication de l'ADN.

La plateforme technologique polyvalente de Genomic Vision utilisant la technologie propriétaire du peignage moléculaire permet à la Société de développer des applications dans les différents domaines au cœur de la médecine de précision.

Adresse du siège social :

80-84 rue des Meuniers 92 220 Bagneux.

En date du 30 avril 2020, le directoire a arrêté et autorisé la publication des comptes IFRS de Genomic Vision, encore en cours d'audit.

2.1.2 Evénements majeurs de l'exercice clos le 31 décembre 2019

1. Activité commerciale

Marché de la recherche dans les industries des Sciences du Vivant (LSR) :

Acquisition d'une plateforme FiberVision par l'Université d'Oxford

L'université d'Oxford au Royaume Uni a acquis une plateforme FiberVision pour l'étude de la réplication de l'ADN dans le cadre d'une maladie rare.

Adoption du peignage moléculaire par les scientifiques du National Institute of Health (NIH, Bethesda, USA) comme outil de recherche sur le cancer et pour le screening de molécules.

Les équipes du département Développement de Thérapie du National Cancer Institute (NCI), organisme du NIH (National Institutes of Health), basé à Bethesda (Etats-Unis, Maryland) ont acquis la solution de peignage moléculaire avec les plateformes FiberComb® et FiberVision®. Elles seront utilisées pour étudier la perturbation du processus de réplication de l'ADN dans les cellules cancéreuses. De plus, la cinétique de la réplication dans des gènes cibles spécifiques sera aussi l'objectif visé par ses chercheurs.

Partenariat stratégique avec GIPTIS (Institut de génétique pour les Patients, les Thérapies, l'Innovation et la Science) dans la lutte contre les maladies génétiques

Dans le cadre du partenariat avec GIPTIS, le plus grand institut euro-méditerranéen de lutte contre les maladies génétiques rares, créé par le professeur Nicolas Lévy à Marseille, celui-ci a fait l'acquisition de la nouvelle plateforme FiberVision® S fin décembre 2019. Grâce à la technologie et à l'expertise exclusives de Genomic Vision, l'objectif de GIPTIS est d'accélérer et de faciliter le diagnostic et le traitement des patients. Les modalités du partenariat comprennent plusieurs programmes de recherche avec le développement par les équipes de GIPTIS de nouveaux tests ciblant des maladies génétiques spécifiques, dont Genomic Vision aura les droits de commercialisation exclusifs.

Acquisition d'une plateforme FiberVision S par les équipes du professeur d'Andrea au Dana Farber Cancer Institute à Boston

Le Dana Farber Cancer Institute à Boston, USA, a acquis en fin d'année 2019 la nouvelle plateforme FiberVision S, la plateforme plus compacte dédiée aux activités de recherche.

Contrôle qualité dans l'édition du génome

Genomic Vision a poursuivi sa participation au sein du consortium créé par le National Institute of Standards and Technology (NIST) qui doit assister la Food and Drug Administration (FDA) dans l'évaluation des besoins et la détermination des standards à établir par ces organismes de réglementation pour l'ensemble des parties prenantes au sein de l'industrie, du monde académique, des agences réglementaires et d'autres acteurs engagés dans l'utilisation de l'édition du génome. Genomic Vision a développé des outils de contrôle qualité destinés à l'édition du génome et travaille avec plusieurs acteurs industriels clés dans ce domaine.

Accord de recherche avec Sanofi dans le domaine de la bioproduction en thérapie génique

La thérapie génique et cellulaire est un domaine en plein essor notamment dans le traitement de pathologies telles que les infections virales, les maladies héréditaires ou encore le cancer. De multiples techniques sont aujourd'hui utilisées et développées pour produire des lignées cellulaires recombinantes dans le but de fiabiliser les procédés de bioproduction.

La technologie de Genomic Vision constitue un outil de contrôle qualité prometteur pour la caractérisation précise de la stabilité des lignées cellulaires recombinantes par rapport à la méthode standard. De nouveaux outils de contrôle qualité ont ainsi été mis au point afin de visualiser les modifications génétiques et de vérifier la clonalité des lignées cellulaires utilisées en bioproduction.

Dans le cadre de l'accord de recherche avec Sanofi, Genomic Vision effectuera la caractérisation génétique des lignées cellulaires de Sanofi provenant du centre de recherche Framingham à Boston, aux Etats-Unis.

2. Avancement des travaux de recherche et développement

Portefeuille de tests de diagnostic in vitro (IVD)

Papillomavirus humain (HPV)

L'identification d'un biomarqueur permettant de prédire la gravité et l'évolution des lésions cervicales est en cours de développement grâce aux données clinique d'une étude menée en République tchèque.

Dystrophie musculaire facio scapulo humérale (FSHD)

Le test FSHD est commercialisé en Europe, notamment par l'hôpital de la Timone à Marseille, dans le cadre d'un contrat pluriannuel de marché public de 5 ans d'approvisionnement du test et en Chine par l'intermédiaire de son distributeur, la société AmCare Genomics Laboratory, avec un fort développement de l'activité.

Activités de recherche par des partenaires utilisant la technologie propriétaire du peignage moléculaire

- **Caractérisation des patients atteints d'Epilepsie myoclonique familiale de l'adulte (FAME)**

L'Institut de génétique humaine de l'Université de Duisburg-Essen (Allemagne), a utilisé la technologie de peignage moléculaire, avec le support scientifique des équipes de Genomic Vision, pour identifier et caractériser les patients atteints de FAME (Family Adult Myoclonic Epilepsy).

- **Partenariat stratégique de recherche avec le Children's Medical Research Institute (CMRI, Sydney) sur le développement d'un test Telomere Length Assay (TLA, mesure de la longueur des Télomères),**

Le partenariat établi entre le laboratoire du professeur Pickett (CMRI, Australie) et Genomic Vision depuis mai 2018 visait à explorer la corrélation entre le raccourcissement des télomères et l'apparition du cancer. La nouvelle approche de Genomic Vision basée sur le peignage moléculaire, appelée "Telomere Length Assay (TLA)", permet de distinguer les variations de longueur des télomères avec une grande précision et une grande reproductibilité dans les modèles humains et autres mammifères. Les équipes du CMRI ont grâce à l'utilisation du TLA progresser sur la compréhension des effets de la longueur des télomères sur l'évolution de pathologies complexes, notamment les maladies cardiovasculaires et les cancers.

Perspectives d'utilisation du peignage moléculaire dans l'analyse du génome des plantes

Genomic Vision a signé en août 2018 un partenariat avec le Centre de Ressources Génomiques Végétales (CNRGV) de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) pour la mise au point d'une nouvelle technique d'analyse du génome végétal qui devrait permettre l'analyse et la sélection de nouvelles variétés de plantes selon certaines caractéristiques recherchées.

3. Gestion et finance

Financement

Suite à l'obtention du visa de l'AMF sous le numéro 19-122 sur son prospectus le 29 mars 2019, Genomic Vision a mis en œuvre le refinancement avec Winance décidé par ses actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 4 mars 2019. Ce financement est réalisé sous la forme d'augmentations de capital réservées à Winance pour un montant total de 5 M€ (hors financement additionnel découlant de l'exercice des BSA attachés aux actions) avec l'émission possible de 4 tranches d'Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA) selon des conditions de calendrier et de conditions contractuelles. Le prix d'émission est fixé selon le plus petit prix moyen pondéré (VWAP) des 15 derniers jours de bourse auquel est appliquée une décote de 20%,

La 1ere tranche a été tirée le 16 avril avec une augmentation de capital de 1,5 M€, par compensation avec le prêt accordé par Winance à la signature du contrat en mars 2019, par création de 6 818 182 actions au prix unitaire de 0,22€. Ce tirage a aussi conduit à la création au bénéfice de Winance de 6 818 182 BSA donnant droit de souscrire à 2 045 455 actions de nominal 0.10€ à un prix d'exercice de 0.32€.

Dans le même temps, le prêt sans intérêt obtenu à l'automne 2018 de Quest Diagnostics pour 0,3 M€ a été intégralement remboursé avant son échéance du 31 mars 2019.

Le 9 juillet 2019, Genomic Vision a procédé à une augmentation de capital de 1 M€ par création de 10 000 000 actions nouvelles émises au nominal de 0,10 € dans le cadre de la 2ème tranche d'ABSA. Ce tirage a aussi conduit à la création au bénéfice de Winance de 10 000 000 BSA donnant droit à souscrire à 3 000 000 actions au nominal de 0.10€ à un prix d'exercice de 0.15€.

La société dispose d'un solde de 2,5 M€ sur cette ligne de financement, exerçable selon les caractéristiques détaillées dans le prospectus de la Société visé par l'AMF le 29 mars 2019 sous le numéro 19-122 et notamment sous les conditions contractuelles et légales, dont des conditions de calendrier et d'évolution du cours de bourse décrites au paragraphe 4.1 du prospectus.

En août 2019, compte tenu de l'évolution du cours de bourse, Winance a exercé les BSA associés aux tranches 1 et 2 conduisant aux augmentations de capital suivantes pour un total de 1.1 M€:

Par exercice des 10 000 000 de BSA associés à la tranche 2, la création de 3 000 000 actions au prix d'exercice de 0.15€ le 6 août 2019

Par exercice de 2 854 130 BSA, puis du solde de 3 964 052 BSA, associés à la tranche 1, la création au total de 2 045 455 actions au prix d'exercice de 0.32€ le 16 août 2019.

Gouvernance

Entre fin janvier et fin mars, la Gouvernance de la société a évolué, avec la volonté de resserrer le conseil de surveillance et de renforcer le directoire. Au sein du conseil de surveillance, 3 membres ont donné leur démission : Madame Isabelle Racamier, Madame Elisabeth Jacobs et Monsieur Florian Schödel. Madame Elisabeth Ourliac, précédemment vice-présidente a été nommée présidente du conseil de surveillance et Monsieur Stéphane Verdood a été nommé vice-président. Madame Tamar Saraga a été nommée membre du comité d'audit.

Le conseil de surveillance est aujourd'hui composé de trois membres, dont deux indépendants, Madame Ourliac et Madame Saraga.

Au sein du Directoire, le 12 mars 2020, Madame Dominique Rémy-Renou a été nommée présidente et Monsieur Aaron Bensimon, directeur général.

Au 31 décembre 2019, l'effectif total de la Société s'établit à 25 personnes, contre 41 au 31 décembre 2018.

Mise en œuvre de la restructuration décidée fin 2018

Genomic Vision a mis en œuvre au premier semestre un plan de restructuration avec réduction des effectifs et réduction des dépenses d'environ 20%. Dans le cadre de cette restructuration, la société va concentrer son activité sur le marché du contrôle qualité des industries des Sciences du Vivant avec des partenariats industriels et poursuivre de manière opportuniste la commercialisation des tests de diagnostic déjà développés ou en cours de développement principalement via la recherche de partenaires.

Ce plan de restructuration a généré des coûts non récurrents d'un montant de 373 K€ correspondant essentiellement à des indemnités de licenciement.

2.2 Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées

2.2.1 Conformité au référentiel IFRS

Les états financiers de la Société sont présentés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2018 établi selon le même référentiel.

Ces normes IFRS sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32008R1126>

A l'exception des normes qui sont applicables à compter du 1er janvier 2019 et mentionnées ci-après, les règles et méthodes comptables appliquées par la Société dans les états financiers 2019 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.2.2 IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou sur les informations à fournir dans les états financiers

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2019. Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Normes IFRS nouvelles et modifiées en vigueur pour l'exercice considéré

Incidence de la première application d'IFRS 16, Contrats de location

Au cours de l'exercice considéré, le Groupe a appliqué IFRS 16 (publiée en janvier 2016 par l'IASB) qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La norme IFRS 16 instaure de nouvelles exigences ou modifie les exigences en matière de comptabilisation des contrats de location. Elle apporte des modifications importantes à la comptabilisation par le preneur : elle supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement et ajoute l'obligation de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date du début, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Contrairement à la comptabilisation par le preneur, les dispositions relatives à la comptabilisation par le bailleur demeurent en grande partie inchangées. Ces nouvelles exigences sont exposées en détail à la note 3. L'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur les états financiers consolidés du Groupe est décrite ci-dessous.

Pour le Groupe, la date de première application d'IFRS 16 est le 1er janvier 2019.

Pour cette première application de la norme IFRS 16, la société a retenu la méthode rétroactive simplifiée en retraitant l'ensemble de ses contrats de locations éligibles, les périodes comparatives 2018 ne sont donc pas retraitées.

Les actifs en location retraités sont les locaux occupés, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer est de 10%. Cette première application a donc conduit à enregistrer une dette financière au 1^{er} janvier 2019 d'un montant de 519 298 euros en contrepartie d'un actif immobilisé, celui-ci ayant été amorti au cours de l'année 2019 pour un montant de 415 438.63 euros.

b) Incidence sur la comptabilisation par le preneur

i) Anciens contrats de location simple

IFRS 16 change la façon dont le Groupe comptabilise les contrats de location qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon IAS 17, et donc comptabilisés hors bilan.

En appliquant IFRS 16 à tous les contrats de location, sauf ceux mentionnés plus loin, le Groupe :

a) comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dans l'état consolidé de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs;

b) comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives en résultat net;

c) sépare le total de la sortie de trésorerie en une partie principal (présentée dans les activités de financement) et une partie intérêts (présentée dans les activités de financement) dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36.

d) Incidence financière de la première application d'IFRS 16

En milliers d'euros	NET 01/01/2019	Diminutions	Net 31/12/2019
Droits d'utilisation IFRS 16	519	-415	104
Droits d'utilisation IFRS 16	519	-415	104
En milliers d'euros	NET 01/01/2019	Diminutions	Net 31/12/2019
Dettes en location IFRS 16	519	-411	108
Dettes en location IFRS 16	519	-411	108
En milliers d'euros	Dotation aux Amortissements 01/01/2019	Intérêts	Net 31/12/2019
Impact en Résultat	415	30	445
Impact en Résultat IFRS 16	415	30	445

Au cours de l'exercice considéré, aucune autre nouvelle normes IFRS ou interprétation devant être appliquées aux exercices ouverts à compter du 01/01/2019 n'a eu d'incidence sur les informations à fournir sur les montants présentés dans les états financiers :

- Modifications d'IFRS 9, Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- Modifications d'IAS 28, Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
- Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015–2017 : Modifications d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, IFRS 11, Partenariats, IAS 12, Impôt sur le résultat, et IAS 23, Coûts d'emprunt
- Modifications d'IAS 19, Avantages du personnel , modification, réduction ou liquidation de régime
- IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscau

IFRS nouvelles et révisées publiées mais non encore entrées en vigueur

Normes, amendements et interprétations	Date d'application
Amendements à IFRS10 et à IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprises associée ou une co-entreprise	Application reportée par l'IASB à une date indéterminée
Amendements de la norme IFRS 3 - Définition d'une activité	1er Janvier 2020
Amendements aux références du Cadre conceptuel pour les normes IFRS	1er Janvier 2020
Amendements à IAS 1 et IAS 8 - Définition de la matérialité dans les états financiers	1er Janvier 2020
Normes IFRS 17 - Contrats d'assurance	1er Janvier 2022

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption des normes indiquées ci-dessus ait une incidence significative sur les états financiers du Groupe pour les exercices futurs.

2.3 Principales méthodes comptables

2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

2.3.2 Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs à la date d'acquisition.

Continuité d'exploitation

Les états financiers au 31 décembre 2019 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois faisant apparaître une situation de trésorerie positive.

Cette situation prend notamment en compte :

- Le tirage de 2,5 M€ effectué en mars 2020 (1 M€) et mai 2020 (1,5 M€) disponibles au titre de l'émission d'ABSA dans le cadre du financement en 4 tranches de 5 M€ avec Winance approuvés par l'AG du 4 mars 2019. Winance a également exercé en mai 2020 les BSA attachés à la tranche 3 pour un montant de 0,4 M€.
- La signature le 11 juin 2020 d'un nouveau contrat de financement de 12 M€ auprès de la société Winance dont la mise en œuvre nécessite la levée des conditions suspensives suivantes :
 - o L'approbation par l'assemblée générale du 24 juillet 2020. En outre, l'émission d'une ou plusieurs tranches d'OCABSA donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF dans l'hypothèse où le nombre d'actions susceptibles d'en résulter, en cumul avec les augmentations de capital qui auraient par ailleurs été réalisées par la Société, excéderait 20% du capital sur 12 mois ;
 - o L'obtention par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de la dérogation à l'obligation de procéder au dépôt d'une offre publique d'acquisition en cas de dépassement du seuil de 30 % de détention et ce dès l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus déposé.
- Le respect du budget 2020, notamment en ce qui concerne la maîtrise des dépenses, étant rappelé que la société, qui est en phase de développement, n'anticipe pas de chiffre d'affaires significatifs pour 2020.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes, établies dans le cadre du budget 2020, sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif comme le feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité ; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

2.3.3 Comptabilisation des produits des activités ordinaires

2.3.3.1 Chiffre d'affaires

Genomic Vision propose la commercialisation d'équipements et de consommables, associés, dans certains cas, à de la maintenance et des licences de logiciel, ainsi que du service.

Chaque élément a un prix de vente individuel et des obligations de performance spécifiques conduisant à une reconnaissance du revenu pour chaque élément au moment du transfert du contrôle de l'équipement ou du service au client, tel que décrit ci-dessous.

Par ailleurs, dans le cas de l'adoption de la technologie avec acquisition initiale du FiberVision, Genomic Vision peut pratiquer une offre tarifaire globale. Dans ce cas, les revenus de chaque élément sont comptabilisés séparément, le montant du chiffre d'affaires alloué à chaque composant étant proportionnel à chacun de leur prix de vente individuels.

Vente d'équipements et consommables

Il s'agit de ventes permettant l'accès et l'utilisation de la technologie du peignage moléculaire notamment sur les marchés du diagnostic et de la recherche. Ces ventes sont enregistrées au moment du transfert de propriétés des équipements et consommables, principalement quand les biens sont livrés. Les contrats de vente de plateforme peuvent prévoir des clauses de retour, sous certaines conditions, la Société analysant alors la probabilité d'occurrence du risque de retour dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires compte tenu de la connaissance du client et des faits existants à la clôture.

Vente de maintenance et de logiciels

La maintenance des équipements : chaque plateforme installée dispose d'un contrat de maintenance annuelle permettant d'assurer un fonctionnement optimal des installations pour les utilisateurs.

La licence des logiciels : les plateformes fonctionnent avec des logiciels puissants de traitement d'image et de « data storage », les logiciels sont dédiés à chaque application (FSHD, GMC, RCA...). Les clients doivent mettre à jour annuellement leurs licences pour accéder à ces solutions, les licences étant facturées pour un nombre donné d'utilisateurs.

Les ventes de contrat de maintenance et de licences pour une durée d'un an sont enregistrées selon la méthode de l'avancement étalé sur l'année.

Vente de service

La gamme de service Easy : lancés fin 2016, ces services offrent aux clients, notamment les chercheurs des laboratoires de recherche, de transmettre leurs échantillons, les experts, techniciens et ingénieurs de Genomic Vision se chargeant de réaliser, selon les options, les étapes d'acquisition et de traitement d'image (EasyScan) ou les manipulations de peignage moléculaire (EasyComb) ou un service complet avec les manipulations de peignage moléculaire, l'acquisition et le traitement d'image.

Les ventes des différents services sont enregistrées selon la méthode de l'avancement.

Royalties avec Quest

Le contrat signé avec Quest Diagnostic prévoit, lors de la phase de commercialisation des produits issus de la collaboration entre Quest et Genomic Vision, le paiement de royalties en fonction des ventes réalisées. Ces royalties sont incluses dans le chiffre d'affaires réalisé sur le « Marché du diagnostic ».

Les produits des royalties provenant des ventes de tests de diagnostic par Quest sont comptabilisés au fur et à mesure des ventes réalisées par Quest chaque trimestre.

Redevance en rémunération des droits exclusifs consentis à Quest (« Licence Fees »)

Le contrat prévoit que la Société Genomic Vision accorde à la société Quest Diagnostics une exclusivité sur l'ensemble des licences d'exploitation et de commercialisation consenties pour les tests développés dans le cadre de la collaboration de R&D.

En contrepartie de cette exclusivité, la Société Quest s'acquitte d'une redevance annuelle de 300 K€. Ce droit d'exclusivité est automatiquement renouvelé chaque année, dès lors que la société Quest s'acquitte du règlement de cette redevance.

La Redevance en rémunération de l'exclusivité couvre la période du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante. Elle est facturée chaque année en novembre et comptabilisée selon un étalement sur la période annuelle d'exclusivité.

Milestone en rémunération des livrables validés

Le contrat prévoit que les livrables décrits dans les programmes de développement sélectionnés par Quest soient validés par un comité scientifique issu du comité de pilotage paritaire Quest Diagnostics/Genomic Vision.

Dès lors que cette validation est obtenue, la société Quest verse le Milestone prévu au contrat.

Le Milestone des livrables, acquis dès la validation par le comité scientifique, est comptabilisé dès la date de validation, dans la mesure où il rémunère la prestation des services rendus jusqu'à cette date.

2.3.3.2 Autres produits de l'activité

a. Subventions

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la société comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que la société doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

De la même manière, l'avantage tiré d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique, correspondant à la différence entre les montants perçus et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

b. Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôts recherche sont octroyés aux entreprises par l'état français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005 au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant partie de l'espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les PME au sens communautaire peuvent obtenir le remboursement immédiat de la créance si elles en font la demande.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

c. Crédit Impôt Innovation

Le crédit d'impôt innovation est un dispositif d'aide aux entreprises innovantes instauré par la loi de finance 2013 qui complète le crédit d'impôt recherche. Il a pour objectif de soutenir les PME qui engagent des dépenses spécifiques pour innover. Les dépenses concernées par le crédit d'impôts innovation sont celles des opérations de conception de prototypes de nouveaux produits ou d'installations pilotes de nouveaux produits. Ce crédit d'impôt peut se déduire de l'impôt sur les sociétés les trois années suivant celle qui ouvre les droits à ce crédit d'impôt. A l'issue de cette période, la fraction non utilisée est remboursée.

Les PME au sens communautaire peuvent obtenir le remboursement immédiat de la créance si elles en font la demande.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

2.3.4 Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant significatif - que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du « Conceptual Framework ».

2.3.5 Monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la Société est l'euro.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

2.3.6 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

2.3.7 Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les écarts actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation. Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations) ;
- intérêts nets (produits ou charges) ;
- réévaluations.

Un passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date où l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration à cet égard.

2.3.8 Paiement fondé sur des actions

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserves dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits.

2.3.9 Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état du résultat net en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. L'impôt exigible de la société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

2.3.10 Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité suivante :

- Concessions, brevets, licences et logiciels : 1 à 3 ans,
- Fims et animations : 3 ans

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

Immobilisations incorporelles générées en interne – Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur les projets activables et sont calculés selon leur temps d'intervention. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets ainsi que l'amortissement des immobilisations utilisées pour les activités de développement sont également pris en compte.

Les frais de recherche et développement engagés par les équipes de recherche de la société Genomic Vision se déclinent en quatre catégories distinctes :

- 1) Les études réalisées sur des projets orientés sur des tests Diagnostics ou des applications pour le marché de la recherche, destinés à être commercialisés,
- 2) Les études sur le développement de la technologie du peignage moléculaire,
- 3) Les études sur le développement industriel,
- 4) Les études sur des projets exploratoires.

Sur cette base, Genomic Vision a identifié des projets de développement significatifs qu'elle considère devoir immobiliser au regard des critères d'activation.

La catégorie 4) constitue des frais de recherche qui doivent être comptabilisés en charges de l'exercice. Les trois autres catégories constituent des frais de recherche et de développement.

La Société a identifié pour chacun des projets issus de ces catégories l'ensemble des dépenses de développement et a apprécié rigoureusement si toutes les conditions d'activation étaient respectées.

Certains projets relatifs aux catégories 1) et 2) sont réalisés par Genomic Vision en collaboration avec son partenaire Quest Diagnostics. L'outil de gestion ne permettant pas d'identifier précisément les coûts attribuables à l'actif de Genomic Vision et à la prestation rendue par Quest, les dépenses afférentes sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Jusqu'à présent, seuls les coûts de développement relatifs aux études sur le développement industriel ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (catégorie 3).

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la commercialisation des applications, ou la mise en service de la technologie développée.

La Société a retenu une durée d'amortissement des frais de développement de 10 ans, correspondant à la durée de consommation par la Société des avantages économiques futurs attendus.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

2.3.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou le cas échéant à leur coût de production, diminué de leur valeur résiduelle, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'amortissement retenues selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- Outillage industriel : 3 à 5 ans,
- Installations, agencements, aménagements : 9 à 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 6 ans,
- Mobilier : 3 à 5 ans.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode utilisée pour les actifs détenus. Cependant, lorsqu'il n'y a pas de certitude raisonnable que le droit de propriété sera obtenu à la fin du contrat, les actifs doivent être amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

2.3.12 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles,

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur 10 ans sont ramenés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

2.3.13 Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

2.3.14 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant importante).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

2.3.15 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

2.3.16 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme :

- a) des prêts et des créances,
- b) des placements détenus jusqu'à leur échéance ou,
- c) des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

2.3.17 Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires ont ainsi été classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres nets d'impôts, en déduction des produits de l'émission.

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de favoriser la liquidité des transactions et de limiter la volatilité de l'action qui serait non justifiée par la tendance du marché. Dans ce contrat, la Société a confié 200 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat à la vente sur les actions de la Société.

Les actions propres détenues par la Société dans le cadre de ce contrat de liquidité sont éliminées à leur coût d'acquisition et présentées en moins des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres de la période a été reclassé dans les capitaux propres.

La partie détenue en trésorerie de ce contrat est présentée à l'actif en « Autres actifs financiers non courants ».

2.3.18 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les « autres passifs financiers ».

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts et les dettes fournisseurs et autres créditeurs) sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Passifs financiers relatifs à la ligne de financement par OCABSA

La société comptabilise en passif financier les OCA relatives aux tranches d'OCABSA en attente de conversion à la date de clôture. Chaque OCA a une valeur de 10k€. Au moment de la conversion réalisée par le fonds Bracknor, les obligations ainsi converties en actions sont comptabilisées en capital social (à raison de 0,10€ de nominale par action créée) et en prime d'émission (la différence entre la valeur de la dette convertie et le capital social créé).

2.3.19 Contrats de location

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location-financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location-financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées dans les autres dettes à long terme. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée d'utilisation.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.3.20 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

2.3.21 Présentation du compte de résultat

Pour permettre une compréhension plus aisée de la performance dans les états financiers et en phase avec les pratiques des sociétés comparables dans le secteur des biotechnologies, la société a décidé d'isoler les charges de paiement fondé sur des actions (IFRS 2) dans une ligne à part des charges opérationnelles courantes comprenant la totalité des charges de paiement fondé sur des actions quel que soit leur destination.

2.3.22 Information sectorielle

La Société applique au 31 décembre 2019 la norme IFRS 8 (secteurs opérationnels), publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007.

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. La société est gérée sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes. La Société distingue néanmoins le suivi de chiffre d'affaires entre trois zones principales, à savoir la France, les Etats Unis et le reste du monde.

Le reporting interne a été modifié en 2017 pour représenter un agrégat d'indicateur de performance utilisé par la Direction et défini comme le résultat opérationnel courant avant paiement fondé sur des actions. Les charges ainsi retraitées du Résultat opérationnel courant correspondent aux charges de paiements fondés sur des actions enregistrées en application d'IFRS 2 et isolées dans une ligne spécifique (se référer à la note 2.2.2).

2.4 Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables

L'application des méthodes comptables nécessite que la direction de la Société procède à des estimations et retienne ainsi un certain nombre d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Dès lors, toute variation ultérieure de ces hypothèses peut entraîner de la volatilité dans les résultats présentés, ce qui aurait pour conséquence que les valeurs comptables figurant dans les prochains états financiers que publiera la Société diffèrent des estimations réalisées par la Société.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de la Société peuvent être différents de valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont examinées de façon continue.

Ces hypothèses retenues dans le cadre d'estimation et de jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les provisions pour litiges,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables,
- l'estimation des avantages économiques futurs générés par les projets de développement activés,
- les prévisions de trésorerie servant de base à la prise en considération de la continuité d'activité,
- la mise en œuvre ou non des clauses de retour pouvant exister dans certains contrats de vente conclus avec les clients à l'approche de la clôture et les coûts futurs de garantie estimés des contrats de vente.

2.5 NOTES

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a) Variation des immobilisations incorporelles entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019

En milliers d'euros	01/01/2019	Augmentation	Cession (-)	Autres	31/12/2019
Frais de développement	262				262
Logiciels, concessions, brevets	252				252
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Total des valeurs brutes	514				514
Frais de développement -Amort.	124	26			150
Concessions, brevets - Amort.	250				250
Autres immobilisations incorporelles - Amort.					
Total des amortissements et provisions	374	26			400
Total des immobilisations incorporelles nettes	140	-26			114

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019

En milliers d'euros	01/01/2019	Augmentation	Cession	Autres	31/12/2019
Installations techniques - Outillage industriel	1 818	519	0	0	2 337
Installations, agencements, aménagements	1 017	0	0	0	1 017
Matériels de bureau et matériel informatique	407	12	8	0	411
Mobilier	450	0	0	0	450
Immobilisations en cours	10	0	0	0	10
Total des valeurs brutes	3 702	531	8	0	4 226
Installations techniques - - Outillage industriel - Amort.	1 258	644	0	0	1 902
Installations, agencements, aménagements - Amort	677	109	0	0	786
Matériels de bureau et matériel informatique - Amort	376	24	5	0	395
Mobilier - Amort	344	69	0	0	413
Provision pour restructuration	139	0	0	0	139
Total des amortissements et provisions	2 794	846	5	0	3 636
Total des immobilisations corporelles nettes	908	-315	3	0	591

Au 31 décembre 2019, les immobilisations corporelles incluent les plateformes (instruments conçus par la Société et dédiés au Peignage Moléculaire) propriété de Genomic Vision et mis à disposition de tiers (clients actuels ou futurs ou laboratoires avec lesquels la Société collabore) ou utilisés par Genomic Vision elle-même.

Les droits d'utilisation IFRS 16 concerne le bail immobilier des locaux.

Les plateformes qui ne sont pas encore mis en service et dont l'affectation n'est pas encore décidée (vente, mise à disposition ou utilisation interne) sont comptabilisés en stock de marchandises.

Une dépréciation exceptionnelle de certains agencements et mobiliers a été comptabilisée dans le cadre de la restructuration pour un montant de 139 K€.

NOTE 3 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants sont constitués principalement de dépôts et retenue de garantie pour un montant de 154 K€, de la réserve de trésorerie d'un montant de 23 K€ liée au contrat de liquidité (se référer au paragraphe 2.3.17 Capitaux propres).

NOTE 4 : IMPOSITION DIFFEREE

Conformément à la norme IAS 12.24, les actifs d'impôts ne sont reconnus dans les comptes que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux dans un futur proche, sur lesquels elle pourra imputer ces différences temporelles.

Le total du déficit fiscal restant à reporter au 31 décembre 2019 est de 60 094 K€ et de 55 096 K€ en 2018.

Compte tenu des perspectives fiscales à court terme de la société, aucun impôt différé actif n'a été activé (cf Note 2.3.10).

NOTE 5 : STOCKS PAR NATURE

Variation des stocks entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019

En milliers d'euros	01/01/2019	Variation	31/12/2019
Stocks de matières premières et autres appro.	85	0	85
Stocks de marchandises	1 805	-553	1 253
Total Stocks	1 890	-552	1 338

Les stocks de marchandises au 31 décembre 2019 incluent les plateformes en attente d'affectation (voir Note 2).

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	1 105	628
Clients Factures à émettre	13	46
TOTAL CREANCES CLIENTS	1 118	674
Débiteurs divers	1 054	1 551
Charges constatées d'avance	4	143
TOTAL AUTRES CREANCES	1 058	1 694
CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	2 176	2 367

La Société a enregistré une créance relative au crédit d'impôt recherche pour un montant de 469 K€ au titre de l'exercice 2019.

NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie nette est composée des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Instrument financiers à court terme	275	275
Disponibilités	807	2 897
TOTAL TRESORERIE BRUTE	1 082	3 172
Concours bancaires courants		
TOTAL TRESORERIE NETTE	1 082	3 172

Les instruments financiers à court terme sont composés de comptes à terme. Ils constituent ainsi des actifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 1.

Ces instruments financiers incluent un compte à terme nanti au profit de la Société Générale dans le cadre de la caution accordée par cette dernière au bailleur des locaux (cf. Engagements hors bilan, note 19). Cet engagement a toujours une valeur de 174 K€.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

a) Capital social actuel

Au 31 décembre 2019, le capital est composé de 38.519.845 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,1€.

Différentes catégories de titres	Valeur nominale (en €)		Nombre de titres	
	Au 31 décembre 2018	Au 31 Décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 Décembre 2019
actions ordinaires	1 565 621	3 851 985	15 656 208	38 519 845
Total	1 565 621	3 851 985	15 656 208	38 519 845

Au cours de l'exercice 2019 le capital social a été augmenté à la suite de la conversion de 13 tranches d'OCABSA dans le cadre du protocole mis en place avec Bracknor et par l'émission des 2 premières tranches d'ABSA mises en place avec Winance.

L'augmentation de capital de 2 286 k€ est assortie d'une prime d'émission de 1 327 k€, nette des frais d'émission.

b) Historique des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous synthétise les fonds levés jusqu'au 31 décembre 2019 avec leurs impacts sur le capital et les primes d'émissions.

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital Social	Primes d'émission*	Fonds levés
Création - Juillet 2004	520 000	52	0	52
Novembre 2005	437 316	44	1 456	1 500
Mai 2007	1 040	0	0	0
Decembre 2007	130 000	13	433	446
Decembre 2007	49 920	5	0	5
Juin 2008	856 531	86	3 914	4 000
Exercice BSPCE salarié	400	0	1	1
Novembre 2010	349 654	35	2 965	3 000
Exercice BSA fondateur	10 400	1	0	1
Juillet 2013	116 552	12	988	1 000
Juin 2013	145 211	15	1 231	1 246
BSA 2005		0	9	9
BSA 2013		0	4	4
BSA 2010-1 T2 exercé le 3 mars 2014	116 551	12	988	1 000
Mars 2014	1 718 332	172	25 603	25 775
Juin 2015	5 827	1	50	51
BSA 2016		0	7	7
Mai 2017 - conversion OCABSA	292 541	29	671	700
Octobre 2017 - conversion OCABSA	816 417	82	-82	0
Decembre 2017 - conversion OCABSA en cours	25 454	3	67	70
Janvier à Décembre 2018	10 064 062	1 006	6 174	7 180
Janvier 2019 à Décembre 2019	22 863 637	2 286	1 326	3 612
Total	38 519 845	3 852	45 805	49 657

c) Capital potentiel

Bons de souscription d'actions

Au 31 décembre 2019, la Société a octroyé des bons de souscription d'actions à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la société, dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires. Au 31 Décembre 2019, les bons de souscription d'actions en circulation attribués et non annulés, qu'ils soient exerçables ou non encore exerçables, donnent droit à souscription de 10 000 actions de la Société.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

A ce jour, 8 plans d'émission de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ont été autorisés par l'assemblée générale (dont 5 encore actifs au 31/12/2019), dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de Bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BCE 2005-1	87464	18/11/2005	87464	87464	Gratuit	43732	0	43732	14/11/2023	43732	3,43	150000,76
BCE 2016-1	550000	30/06/2015	494000	490500	Gratuit	239000	0	251500	20/05/2026	251500	7,90	1986850,00
BCE 2016-2	580000	23/06/2016	159577	159577	Gratuit	40000	0	119577	14/12/2026	119577	4,50	538096,50
BCE 2017-1	580000	23/06/2016	53500	53500	Gratuit	3500	0	50000	10/05/2027	50000	2,93	146500,00
BCE 2017-2	580000	23/06/2016	30000	30000	Gratuit	0	0	30000	01/01/2028	30000	2,93	87900,00
TOTAL	2377464,00		824541,00	821041,00		326232,00	0,00	494809,00		494809,00		2909347,26

Au 31 décembre 2019, ces Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en circulation donnent droit à souscription de 494 809 actions de la Société. Aucun BCE n'a été exercé sur la période (voir paragraphe

Bons de souscription d'action attachés aux OCABSA et émis au bénéfice de Bracknor

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA Tranche 1	50 000 000	5/12/16	62 972	62 972	N/A	0	0	62 972	28/03/22	62 972	3,97 €	249 998,84 €
BSA Tranche 2			83 612	83 612	N/A	0	0	83 612	12/05/22	83 612	2,99 €	249 999,88 €
BSA Tranche 3			56 053	56 053	N/A	0	0	56 053	22/06/22	56 053	4,46 €	249 996,38 €
BSA Tranche 4			78 369	78 369	N/A	0	0	78 369	23/08/22	78 369	3,19 €	249 997,11 €
BSA Tranche 5			96 525	96 525	N/A	0	0	96 525	10/10/22	96 525	2,59 €	249 999,75 €
BSA Tranche 6			142 857	142 857	N/A	0	0	142 857	19/12/22	142 857	3,50 €	499 999,50 €
BSA Tranche 7			166 666	166 666	N/A	0	0	166 666	20/02/23	166 666	3,00 €	499 998,00 €
BSA Tranche 8			230 414	230 414	N/A	0	0	230 414	25/04/23	230 414	2,17 €	499 998,38 €
BSA Tranche 9			485 436	485 436	N/A	0	0	485 436	18/07/23	485 436	1,03 €	499 999,08 €
BSA Tranche 10			561 797	561 797	N/A	0	0	561 797	20/08/23	561 797	0,89 €	499 999,33 €
BSA Tranche 11			471 698	471 698	N/A	0	0	471 698	10/10/23	471 698	1,06 €	499 999,88 €
BSA Tranche 12			471 698	471 698	N/A	0	0	471 698	19/11/23	471 698	0,53 €	249 999,94 €
BSA Tranche 13			1 136 363	1 136 363	N/A	0	0	1 136 363	28/11/23	1 136 363	0,44 €	499 999,72 €
TOTAL	50 000 000		4 044 460	4 044 460		0	0	4 044 460		4 044 460		4 999 986

Au 31 décembre 2019, aucun bon de souscription émis au bénéfice de Bracknor n'a été exercé sur la période.

Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2019, pourrait conduire à la création au maximum de 9 722 964 actions nouvelles. Ces instruments dilutifs sont actuellement hors de la monnaie compte tenu des cours d'exercice compris entre 0,43€ et 8,58€.

	Nombre en circulation	Montant maximal d'actions à émettre
BCE	494 809	494 809
BSA	10 000	10 000
BSA Bracknor	4 044 460	4 044 460
Total	4 549 269	4 549 269

d) Paiements fondés en actions

Dans le cadre de ces plans d'émission de Bon de souscription (BSA) ou de Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), la Société offre à ses dirigeants et certains salariés la possibilité de souscrire à ces opérations. Ces instruments de capital sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de la norme IFRS 2).

L'acquisition de droits s'est terminée au premier semestre 2019, en conséquence aucune charge au titre de la présente norme n'a été enregistrée en 2019 contre une charge de 108 k€ au titre de la présente norme en 2018.

NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Variation des dettes financières du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2019

En milliers d'euros	01/01/2019	Remboursements	Reclassement	31/12/2019
Dettes Financières IFRS 16				
Avance remboursable QUEST				
Emprunt				
Emprunts et dettes financières non courantes	0	5	0	0
Dettes Financières IFRS 16	519	-415		104
Avance remboursable QUEST	300	-300		0
Emprunt	250	-250		0
Emprunts et dettes financières courantes	1 069	-960	0	104
Total des emprunts et dettes financières	1 069	-955	0	104

NOTE 10 : PROVISIONS

10.1. Retraite

a) Variation de la provision pour indemnité retraite

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes actuarielles de début de période	220	224
Charges d'intérêts	3	3
Coût des services rendus	34	42
Gains ou pertes actuarielles	-50	-49
Dettes actuarielles de la fin de période	207	220

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, la Société a appliqué la norme IAS 19 révisée, consistant à reconnaître l'intégralité des gains ou pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et les charges d'intérêts en autres produits et charges financières.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fin de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation des indemnités de fin de carrière	0,50%	1,57%
Taux de charges sociales (cadre)	49,90%	49,90%
Taux de charges sociales (non cadre)	48,20%	48,20%
Taux de revalorisation annuelle des salaires net d'inflation	2,00%	2,00%
Turn Over (en fonction de l'âge) pour les cadres	Fort	Fort
Turn Over (en fonction de l'âge) pour les non-cadres	Extrêmement fort	Extrêmement fort
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Age de départ à la retraite (cadres et non cadres)	62 ans	62 ans
Convention collective	industrie Pharmaceutique	industrie Pharmaceutique

10.2. Restructuration

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et de concentrer les ressources sur les principaux projets à valeur ajoutée, la direction de Genomic Vision a élaboré un plan de restructuration fin 2018 pour une mise en œuvre en 2019.

Cette restructuration a donné lieu à la comptabilisation d'un montant de 495K€ en 2018, répartie de la manière suivante :

Au passif une provision concernant le volet social d'un montant de 356K€. En 2019, un montant de 332K€ à été repris concernant la suppression de 9 à 10 postes pour motifs économiques. Il reste à ce jour 24K€ non repris correspondant à une provision pour risques de Prud'homme.

A l'actif une dépréciation d'immobilisation a été comptabilisée pour 139K€ correspondant au volet locaux avec un transfert des effectifs sur un seul niveau de l'immeuble actuellement occupé, et libération d'un étage pour une relocation future par l'actuel propriétaire des lieux (139 K€ enregistrés à l'actif en dépréciation d'immobilisation) (Cf NOTE 2a). Cette dépréciation n'est pas reprise au 31/12/2019, car le transfert n'a pas encore eu lieu.

10.3. Récapitulatif des provisions au Passif

En milliers d'euros	01/01/2019	Reprises Provisions	Reclassements	31/12/2019
PROVISIONS NON COURANTES				
Restructuration	0	0	24	24
Litige		0		
Retraite PIDR	220	-12		208
PROVISIONS NON COURANTES	220	-12	24	232
PROVISIONS COURANTES				
Restructuration	356	-332	-24	
Litige	146	-85		61
PROVISIONS COURANTES	502	-417	-24	61

A noter un total de 417 K€ de reprises de provisions dont 332 K€ qui ont été utilisées et 85 K€ qui ne l'ont pas été.

NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En milliers d'euros	2019	2018
Participation financière		
Produits constatés d'avances non courants		61
Produits constatés d'avance non courants		61
Participation financière	21	56
Produits constatés d'avances courants	114	47
Redevance annuelle QUEST		250
Quote part subvention Projet BeyondSeq Horizon 2020		
Produits constatés d'avance courants	135	354
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	135	415

La rubrique « Participation financière » (produits constatés d'avance courants et non courants) correspond aux avantages consentis par le propriétaire des locaux loués par la Société (franchise de loyer et financement de travaux), pris en compte en résultat sur la durée du bail.

NOTE 12 : FOURNISSEURS

En milliers d'euros	2019	2018
Fournisseurs	374	809
Avances et acomptes reçus sur commandes		0
Factures non parvenues	447	731
Clients Avoirs à émettre		
DETTES FOURNISSEURS HORS IMMOBILISATIONS	821	1 540
Fournisseurs d'immobilisations	3	0
TOTAL DETTES FOURNISSEURS COURANTES	824	1 540

NOTE 13 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dette au coût amorti
ACTIF FINANCIER				
Actif disponible à la vente	0			
Autres actifs financiers non courants	248	23	227	
Créances clients nettes	1 118		1 118	
Autres actifs financiers courants	1 058		1 058	
Equivalents de trésorerie	1 082	1 082		
PASSIF FINANCIER				
Avances conditionnées à LT				
Dettes financières LT sur crédit Bail				
Dettes diverses non courantes				
Avances conditionnées à CT				
Dettes financières CT sur crédit Bail				
Fournisseurs	824			824

NOTE 14 : ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Note 14.1 : Produits des activités ordinaires

a) Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2019	2018
Produits de recherche et développement Quest	250	431
Marché du Diagnostic	161	190
Marché de la recherche	1 359	492
Chiffre d'affaires (a)	1 770	1 113

b) Autres produits de l'activité ordinaire

En milliers d'euros	2019	2018
Crédit impôt recherche	469	780
Subventions d'Etat	90	443
Crédit d'impôt innovation	0	11
Crédit d'impôt compétitivité emploi	0	36
Crédit Impot Export	0	0
Autres produits de l'activité	559	1 270

Total des produits des activités ordinaires	2 329	2 384
--	--------------	--------------

Note 14.2 : Nature des dépenses allouées par fonction

Les frais de recherche et développement sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2019	2018
Achats et variation de stocks	274	155
Charges de Personnel	1 534	1 750
Charges Externes	523	1 458
Impôts, taxes et versements assimilés	48	45
Dotations nettes aux amortissements	117	185
Total Recherche et Développement	2 497	3 592

Les frais sur ventes et de marketing sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2019	2018
Achats et variation de stocks	9	4
Charges de Personnel	1 088	1 483
Charges Externes	405	820
Impôts, taxes et versements assimilés	7	21
Dotations nettes aux amortissements	141	163
Total Ventes et Marketing	1 650	2 491

Les charges liées aux paiements par actions sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2019	2018
Achats et variation de stocks		
Charges de Personnel		108
Charges Externes		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Dotations nettes aux amortissements		
Total des charges liées aux paiements par actions		108

Enfin, les frais généraux sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2019	2018
Achats et variation de stocks	69	48
Charges de Personnel	144	984
Charges Externes	1 303	927
Impôts, taxes et versements assimilés	148	117
Dotations nettes aux amortissements	187	189
Total Frais généraux	1 851	2 265

Le total des charges par nature hors COGS « coût des produits vendus » est le suivant :

En milliers d'euros	2019	2018
Achats et variation de stocks	352	207
Charges de Personnel	2 767	4 324
Charges Externes	2 232	3 204
Impôts, taxes et versements assimilés	203	184
Dotations nettes aux amortissements	444	538
Total des charges opérationnelles par nature	5 998	8 457

Note 14.3 : Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	2019	2018
Transferts de charges d'exploitation		
Autres produits d'exploitation	4	14
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4	14
Autres charges de gestion courante	7	7
Provision pour dépréciation créances clients		
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7	7
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	-3	7

Note 14.4 : Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2019	2018
Provision pour Restructuration	332	
Provisions pour Litiges	85	
TOTAL AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	415	
Dons		
Frais de restructuration	373	496
Autres charges	6	7
TOTAL AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	378	503
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	37	-503

Commentaires : cf (10.2. Restructuration)

Note 14.5 : Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement net se calcule de la manière suivante :

En milliers d'euros	2019	2018
Intérêts et charges financières		
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		
Produits nets	2	1
Autres charges financières		
PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2	1
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-2	-1

Les autres produits et charges financiers se présentent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2019	2018
Autres produits financiers dont juste valeur		
Différences Positive de change	10	12
Autres		
TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS	10	12
Autres charges financières dont juste valeur		3
Différences négatives de change	11	11
TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES	11	14
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-1	-2

NOTE 15 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE) sont considérés comme anti dilutifs. Ainsi le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	2019	2018
Nombre d'actions à l'ouverture	15 656 208	5 592 146
Exercice de BSA 2010-1 T2		
Augmentation de capital	22 863 637	10 064 062
Augmentation de capital (sur allocation)		
Exercice de BCE 2010-1		
Nombre d'actions à la clôture	38 519 845	15 656 208
Nombre d'actions moyen pondéré	28 329 785	8 486 841

	2019	2018
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux	-4 609	-6 898
Nombre d'actions moyen pondéré	28 329 785	8 486 841
Résultat par action	-0,16	-0,81
Résultat par action diluée	-0,16	-0,81

NOTE 16 : PREUVE D'IMPOT

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat courant avant impôt	-4 608	-6 898
Charge d'impôt sur le résultat calculée à 28%	-1 290	-1 931
Incidence des crédits d'impôt	-132	-232
Incidence des produits non imposables		-19
Incidence des charges non déductibles		1
Incidence des charges non déductibles		100
Incidence de la perte fiscale non utilisée et non activée	1 400	2 043
Incidence des différences temporelles non activées		0
Autres	23	39
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net	0	0

NOTE 17 : INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe applique au 31 décembre 2019 la norme IFRS 8 (secteurs opérationnels), publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007.

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. La société est gérée sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche, la Société distingue le suivi de chiffre d'affaires entre trois zones, à savoir la France, les Etats Unis et le reste du monde.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018			
	France	U.S.A.	Reste du Monde	Total des activités ordinaires
Ventes de produits et services	58	205	20	283
Produits de partenariat de recherche et développement	65	632	133	830
Subvention R&D et crédit d'impôt	1 172	0	99	1 271
Total	1 295	837	252	2 384

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			
	France	U.S.A.	Reste du Monde	Total des activités ordinaires
Ventes de produits et services	209	615	696	1 520
Produits de partenariat de recherche et développement	0	250	0	250
Subvention R&D et crédit d'impôt	480	0	79	559
Total	689	865	775	2 329

Le reporting interne a été modifié en 2018 pour représenter un agrégat d'indicateur de performance utilisé par la Direction et défini comme le résultat opérationnel courant avant paiement fondé sur des actions. Les charges ainsi retraitées du Résultat opérationnel courant correspondent aux charges de paiements fondés sur des actions enregistrées en application d'IFRS 2 et isolées dorénavant dans une ligne spécifique (se référer à la note 2.2.2).

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	1 770	1 113
Autres produits	558	1 270
Total des produits	2 328	2 384
Coût des ventes	-967	-327
Recherche et Développement	-2 497	-3 593
Ventes et Marketing	-1 650	-2 491
Frais généraux	-1 851	-2 265
Autres charges et produits d'exploitation	-3	7
Résultat opérationnel courant avant paiements fondés en actions	-4 640	-6 285
Charges liées aux paiements en actions (IFRS2)		-108
Résultat opérationnel courant	-4 640	-6 394
Autres charges et produits opérationnels	415	-7
Charges de restructuration	-379	-495
Résultat opérationnel	-4 605	-6 897
Autres produits financiers	10	
Autres charges financières	-11	
Coût de l'endettement financier et autres charges et produits financiers	-2	-1
Résultat net	-4 608	-6 898

NOTE 18 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité et le risque de crédit.

Risque de liquidité

La Société finance sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'avances remboursables et de subventions et de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche, mais n'a pas eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

A l'avenir, et pour financer les développements futurs de sa technologie et de ses produits, la Société continuera à avoir des besoins de financement importants. Si la Société se trouvait dans l'incapacité de s'autofinancer, elle serait amenée à rechercher d'autres sources de financement, notamment par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société. Au 31 Décembre 2019, les disponibilités, et comptes à termes détenus par la Société étaient placés dans des produits ayant une maturité inférieure à 6 mois à l'exception d'un compte à terme d'une maturité de 5 ans à l'origine, nanti au profit de la Société Générale pour un montant de 174 K€ au 31 décembre 2019.

En outre, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Autres facteurs de risque

Les autres facteurs de risque de la société comprennent :

- Les risques liés aux pertes historiques ;
- Les risques liés aux crédits d'impôts recherche ;
- Les risques liés à l'accès à des avances et subventions publiques ;
- Les risques de change ;
- Les risques de dilution ;
- Les risques liés à une baisse du pouvoir d'achat disponible des ménages pour des dépenses de santé.

NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

a) Engagements donnés

La Société a les engagements hors bilan suivants :

- depuis le 31 décembre 2016 :

Nantissement d'un compte à terme pour le compte de la Société Générale pour une valeur comptable de 174 k€.

- depuis le 31 décembre 2017 :

La société a mis en œuvre le pré-financement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en signant un contrat de cession de la créance à un fonds dédié pour une valeur comptable de 31 k€.

b) Engagements reçus

La Société n'a pas reçu de nouveaux engagements hors bilan au cours de l'exercice 2019.

Les précédents engagements reçus au 31 décembre 2017 sont toujours actifs. Ils concernent :

- Un engagement financier de la part de la Société Générale envers le bailleur SELECTINVEST 1 pour 174 K€.

NOTE 20 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 et leur effet sur l'économie rendent l'exercice 2020 incertain, même si GENOMIC VISION n'a observé qu'un impact limité sur son activité.

Renforcement des fonds propres :

Le 13 février 2020 Winance a souscrit en numéraire à l'émission de 2.777.778 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro l'une, auxquelles sont attachées des bons de souscription d'actions, au prix de 0,36 euro l'une. Cette augmentation de capital a été réalisée dans le cadre du tirage de la troisième tranche (d'un montant de 1 million d'euros) du programme de financement conclu avec Winance le 25 mars 2019. Le capital de la société était alors composé à cette date, de 41.297.762,30 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Le 7 mai 2020, le directoire a constaté une augmentation de capital liée à l'exercice par Winance des BSA attachés à la tranche 3 donnant lieu à la création de 833.333 actions nouvelles au prix unitaire de 0,52 euro prime comprise

Le 14 mai, la Société a également constaté la réalisation d'une nouvelle augmentation de capital à la suite de sa demande de tirage de la 4ème et dernière tranche du programme de financement conclu avec Winance. Cette augmentation a donné lieu à la création de 5.000.000 d'actions nouvelles souscrites au prix unitaire de 0,30 euro.

Le capital de la Société s'élève désormais à 4.713.095,60 euros, il est composé de 47.130.956 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro. Ces 3 opérations d'augmentation capital réalisées depuis le début de l'année, ont renforcé les fonds propres et la trésorerie de la Société, d'un montant global de 2.933.333,16 euros.

La signature le 11 juin 2020 d'un nouveau contrat de financement de 12 M€ auprès de la société Winance dont la mise en œuvre nécessite la levée des conditions suspensives suivantes :

- L'approbation par l'assemblée générale du 24 juillet 2020. En outre, l'émission d'une ou plusieurs tranches d'OCABSA donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF dans l'hypothèse où le nombre d'actions susceptibles d'en résulter, en cumul avec les augmentations de capital qui auraient par ailleurs été réalisées par la Société, excéderait 20% du capital sur 12 mois ;
- L'obtention par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de la dérogation à l'obligation de procéder au dépôt d'une offre publique d'acquisition en cas de dépassement du seuil de 30 % de détention et ce dès l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus déposé.

Gouvernance :

Entre fin janvier et fin mars, la Gouvernance de la société a évolué, avec la volonté de resserrer le conseil de surveillance et de renforcer le directoire. Au sein du conseil de surveillance, 3 membres ont donné leur démission : Madame Isabelle Racamier, Madame Elisabeth Jacobs et Monsieur Florian Schödel. Madame Elisabeth Ourliac, précédemment vice-présidente a été nommée présidente du conseil de surveillance et Monsieur Stéphane Verdood a été nommé vice-président. Madame Tamar Saraga a été nommée membre du comité d'audit.

Le conseil de surveillance est aujourd'hui composé de trois membres, dont deux indépendants, Madame Ourliac et Madame Saraga.

Au sein du Directoire, le 12 mars 2020, Madame Dominique Rémy-Renou a été nommée présidente et Monsieur Aaron Bensimon, directeur général.

NOTE 21 : RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES ET REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations versées aux organes d'administration et de surveillance sont décrites dans le tableau ci-après.

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations Brutes fixes	418	420
Rémunérations brutes variables	28	105
Avantages en nature	18	17
Valorisation BSA et BSPCE comptabilisés en charges		79
Jetons de présence	46	56
Autres rémunérations		0
Total des rémunérations	510	677

La Société n'a pas identifié de transactions présentant une importance significative et n'étant pas conclues à des conditions normales de marché".